

FORMATION INITIALE

Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

PSE 1 à CAEN (35 heures)
2026/2027



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

Le titulaire du diplôme du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 confère le titre d'équipier secouriste (sauveteur terrestre). Celui-ci doit être capable d'apporter les gestes de premiers secours aux publics en difficulté (situation d'accident diverse).

NIVEAU DU DIPLÔME

Diplôme initial : diplôme National du Ministère de l'Intérieur correspondant au niveau IV de la Sécurité Civile (diplômes de formations secouriste).

Les modalités de préparation et déroulement sont définies dans les textes du décret 91-834 du 30 août 1991 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000356365/2018-09-09/>

METIER VISÉ

Exercer la profession d'équipier secouriste. Cette formation s'adresse à tous ceux qui veulent devenir secouriste, qui veulent exercer une activité où ils seront amenés à porter secours : sauveteur en mer sur les postes de secours, nageur sauveteur dans les piscines municipales ou privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs, maîtres-nageurs, plongeurs, pompiers professionnels ou volontaires, mais également au grand public.



PUBLICS ET PRÉREQUIS

1 - Pré-requis
à l'entrée en formation

2 - Positionnement

3 - Entrée en formation

4 - Pré-requis de
présentation à l'examen

1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

La formation PSE1 est ouverte à toute personne qui désire avoir une activité au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile (**âge minimum de 16 ans**).

Aucun autre prérequis n'est nécessaire.

2 – POSITIONNEMENT

Le positionnement se fait via le dossier d'inscription.



3 - ENTRÉE EN FORMATION

Ne peut se faire qu'après réception du dossier d'inscription et règlement de la formation.

4 - PRÉREQUIS DE PRÉSENTATION A L'EXAMEN

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et sont :

- Être âgé de 16 ans.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation initiale PSE 1 s'étale sur 35 heures soit sur 5 jours.

Le PSE1 définit les conduites à tenir et les techniques de premiers secours à effectuer, seul ou en équipe, ainsi que les différents schémas généraux de l'action de secours à appliquer lors des opérations de surveillance, de sécurité ou de sauvetage.

Le futur secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de personnes victimes d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

LES COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de prévenir les risques.
- Être capable d'assurer sa propre sécurité et celles des autres.
- Être capable d'agir face à un accident avec ou sans matériel, seul ou en équipe.
- Être capable d'agir face à une détresse vitale avec ou sans matériel, seul ou en équipe.
- Être capable de porter secours et assistance aux personnes en danger.
- Être capable de prendre les constantes vitales.
- Être capable de transmettre un bilan.

LE PROGRAMME

La formation initiale PSE 1 se découpe en 15 grandes thématiques à voir :

Thème 1 : Le secouriste.

Thème 2 : La chaîne des secours.

Thème 3 : La sécurité.

Thème 4 : L'alerte.

Thème 5 : L'obstruction brutale des voies aériennes.

Thème 6 : Les hémorragies externes.

Thème 7 : L'inconscience.

Thème 8 : L'arrêt cardiaque.

Thème 9 : La défibrillation automatisée externe.

Thème 10 : Les détresses vitales.

Thème 11 : Les malaises et la maladie.

Thème 12 : Les accidents de la peau.

Thème 13 : Les traumatismes des os et des articulations.

Thème 14 : La noyade.

Thème 15 : La surveillance et l'aide au déplacement.



La formation est découpée en unités d'enseignement et de compétence avec des objectifs et sous-objectifs à valider.

Le référentiel de la formation est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie sous-traite la formation PSE 1 auprès d'une association agréée de sécurité civile à savoir les antennes départementales du Calvados de la F.F.S.S. (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme). Cet organisme de formation dispose d'un agrément national. Il est habilité par le Ministère de l'Intérieur pour la mise en œuvre de cette formation.



DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
du 26 au 30 octobre 2026	35h	12 octobre 2026
du 26 au 30 décembre 2026	35h	12 décembre 2026
du 01 au 5 mars 2027	35h	15 février 2027
du 26 avril au 30 avril 2027	35h	12 avril 2027

DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total 35 HEURES

Détails du parcours individualisé du candidat	Le secouriste, la chaîne de secours,	7h
	Détresses vitales, malaises et maladies	7h
	Traumatismes, noyade, arrêt cardiaque	7h
	Alerte, surveillance, aide au déplacement	7h
	Certifications et cas concrets	7h



HORAIRES DE FORMATION

Entre 9h et 17h sur quatre jours suivant les sessions de formation.

SESSIONS DE FORMATION

4 sessions de formation par an avec un groupe de 6 stagiaires minimum pour ouvrir celle-ci et limité à 12 stagiaires maximum.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - péricentre 4 - 147 rue de la Délivrante - Caen (14).

Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC.

Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Les formateurs organisent des situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Exposés interactifs.
- Etude de cas.
- Démonstrations pratiques.
- Ateliers d'apprentissage des gestes.
- Simulations.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire au situation type (salle, cage d'escalier, extérieur, etc).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

- Salles de cours accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Vidéo projecteur.
- Tableau papier.
- Connexion internet.
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie.

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques - photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias - manuel pédagogique secourisme.
- Formation Ouverte et à Distance (FOAD).

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrante - 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

Email : erfan@ffnnormandie.com

SIRET : 348 517 046 00044

Code APE : 9312Z

Déclaration Préalable : 251401188814A

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com



MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque journée de formation.
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer un entretien avec le coordonnateur ou avec les formateurs s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation du candidat au PSE1 est réalisée tout au long de la formation.

Ce dernier est noté sur plusieurs gestes techniques et doit valider chacun d'entre eux.

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives blanches effectuées régulièrement afin de préparer les stagiaires au mieux à la réalité du terrain.

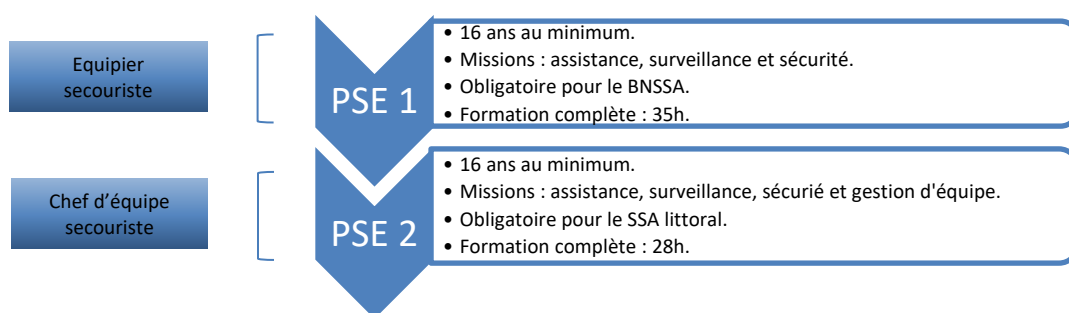
Un bilan est effectué en fin de formation afin de décider de la validation ou non du candidat.

Un certificat de compétences de secouriste (PSE 1) est délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



INFORMATION FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le maintien des aptitudes et compétences est vérifié avant le 31 décembre de chaque année suivant l'obtention du certificat de compétences PSE 1 ou la délivrance du précédent certificat de formation continue du PSE 1.

La formation continue annuelle PSE1 est obligatoire pour conserver la validité du certificat.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Fédération Française de Natation.
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **liste des médecins experts**.
- Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
PSE 1	295 € Soit 8.42 € /h	255 €	0 €	40 €	295 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : erfan@ffnnormandie.com
- par téléphone au : 02.31.75.04.19



FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✗ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✗ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✗ [CPF / CEC](#)
- ✗ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✗ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✗ [PEC Sésame](#)
- ✗ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✗ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement
- ✓ Carte atout (40 € formation)

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✗ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✗ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

CONTACT DE LA FORMATION

- erfan@ffnnormandie.com
- 02 31 75 04 19
- Inscription en ligne www.erefan-normandie.com

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Coordinateur de formation	Secrétariat	Tel 02.31.75.04.19	erfan@ffnnormandie.com
Référent handicap	LEGRANDOIS DELAMARE Hélène	Tel 02.31.75.04.19	helene.legrandois@ffnnormandie.com



INDICATEURS DE RÉSULTATS / PSE 1

SESSION	NOMBRE D'APPRENANTS	TAUX DE REUSSITE					TAUX D'ABANDON	TAUX DE RUPTURE DE CONTRATS	TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE	TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES
		GLOBAL	E1	E2	E3	E4				
24-25	11	100					0	0	100	100
25-26	6	100					0	0	100	100

Les taux sont exprimés en pourcentage.